

Maintenir et actualiser les compétences Sauveteur Secouriste du Travail - SST

Référence S05	Nombre de stagiaires : 4-10	Durée : 7h00*
Intra	Lieu : dans vos locaux	Coût : 700€ net de TVA + frais de déplacements la formation pour un groupe dans vos locaux
Inter	Lieu : Salle connexe - La Mure	Coût : 220€ net de TVA, par participant. Tous frais inclus (sauf les déjeuners)

Objectifs :

- Continuer à adopter un comportement adapté et intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Moyens techniques et pédagogiques :

- Une salle équipée de chaises et tables suffisamment spacieuse permettant de pratiquer les gestes dans de bonnes conditions avec un point d'eau.
- Mannequin adulte, enfant, nourrisson et leur dispositif d'hygiène
- Défibrillateur de formation la simulation de cas concret
- Matériels divers permettant la simulation de cas concrets
- Trousse de secours équipée de matériel de base
- Maquillage divers permettant la simulation de blessures
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Un paperboard ou tableau
- L'animation s'appuie sur une alternance d'apports théoriques et de mises en pratique au travers d'exercices, d'études de cas et d'échanges avec les participants.

Pré-requis : Sauveteur Secouriste du Travail titulaire du certificat SST. Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler). Une personne en situation de handicap peut obtenir le certificat SST si elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST.

Situations inhérentes aux risques spécifiques

Il faudra définir le temps nécessaire supplémentaire pour traiter les risques spécifiques à l'entreprise.

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.

Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbare, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique,

...

Évaluation des SST

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires. En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, deux épreuves certificatives sont proposées en fin de formation de façon à permettre une évaluation de l'ensemble des compétences. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Un contrôle du comportement sera effectué en continu lors des mises en situations.

Documents délivrés à la suite de l'évaluation des acquis

- Certificat SST délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences SST (validité de 24 mois)
- Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue du stage au stagiaire.
- Une attestation de présence du stagiaire à la formation est délivrée à l'entreprise et à l'OPCO.
- Aide-mémoire INRS

Habilitation SST INRS

Prév'Oisans est habilité par l'INRS

Formation animée par un formateur certifié et à jour dans ses formations

Programme

LE SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL

- Mettre en sécurité les acteurs de la situation d'accident
- Examiner la personne victime d'un accident
- Alerter ou faire alerter
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informers les personnes ad hoc de situations dangereuses repérées

SECOURIR

- . La victime saigne abondamment,
- . La victime s'étouffe
- . La victime se plaint d'un malaise
- . La victime se plaint de brûlures
- . La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- . La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- . La victime se plaint d'une plaie
- . La victime ne répond pas mais elle respire
- . La victime ne répond pas et ne respire pas

Nota : traitement des situations inhérentes aux risques spécifiques de l'établissement : elles font l'objet d'un complément de formation dont la durée est à convenir au cas par cas avec le médecin du travail de l'entreprise